

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 18 DECEMBRE 2019 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé d'opérer un ajustement budgétaire par voie de décision modificative n°2, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Energie - électricité	011	60612	020	15 000,00 €
Entretien terrains	011	61521	020	10 000,00 €
Entretien bâtiments	011	615221	020	25 000,00 €
Honoraires	011	6226	020	20 000,00 €
Remboursement à d'autres organismes	011	62878	020	15 000,00 €
Taxes foncières	011	63512	020	25 000,00 €
Intérêts	66	66111	020	- 29 000,00 €
Virement à la section investissement	023	023	020	29 000,00 €
TOTAL				110 000,00 €
RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Redevances occupation domaine public	70	70323	020	55 000,00 €
Droits de mutation	73	7381	020	40 000,00 €
Exonération taxe d'habitation	74	74835	020	14 000,00 €
Fonds de soutien	76	76812	020	- 29 000,00 €
Produits exceptionnels divers	77	7788	020	5 000,00 €
Remboursement assurance du personnel	013	6419	020	25 000,00 €
TOTAL				110 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Autres immobilisations corporelles	21	21886	212	2 500,00 €
Travaux autres bâtiments	21	21318	020	22 000,00 €
Travaux en cours	23	23136	020	- 22 000,00 €
Travaux bâtiments scolaires	21	21312	211	35 000,00 €
Travaux en cours	23	231313	212	- 35 000,00 €
Installations générales	21	2135	412	20 000,00 €
Travaux terrain	23	2312	412	- 20 000,00 €
Travaux de voirie	458112	458112	822	11 000,00 €
Travaux de voirie	458112	458112	822	30 000,00 €
Travaux en cours	041	2313	01	20 000,00 €
Terrain de voirie	041	2112	01	330 899,00 €
TOTAL				394 399,00 €

RECETTES

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Frais d'études	041	2031	01	20 000,00 €
Autres subventions	041	1328	01	330 899,00 €
FCTVA	10	10222	020	10 000,00 €
Subventions transférables	13	1311	020	4 500,00 €
Virement de la section fonctionnement	021	021	020	29 000,00 €
TOTAL				394 399,00 €

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°2 à la convention de gestion avec Angers Loire Métropole relative à la voirie, et aux réseaux d'eaux pluviales et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'admettre en non valeurs, dans les écritures de la comptabilité, les taxes et produits irrécouvrables suivants :

*Au compte 6541 (créances admises en non-valeur) pour 1 517,74 €
Une reprise sur la provision sera effectuée pour 1 517,74 € au compte 7817.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de modifier la délibération du 13/11/2019 comme indiqué ci-dessous :

Restauration : (à compter du 01/01/2020)

- Elèves domiciliés hors Montreuil-Juigné : 5,40 € (hors élèves de classe ULIS et fratrie selon le quotient familial)

Accueil périscolaire et étude municipale : (à compter du 01/01/2020)

- Elèves de classe ULIS et fratrie : gratuité

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de vendre un véhicule Peugeot Expert de 2003 pour un montant de 1 500 € au garage Bouyer (Saint Georges sur Loire).

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté, après analyse des offres réalisée par la société « AUDIT ASSURANCES E. DOUROUX », d'attribuer les marchés d'assurances Incendie, Accidents, Risques Divers de la collectivité pour la commune et le C.C.A.S, tels que récapitulés dans le tableau ci-dessous et autorise M. le Maire à signer et notifier ces marchés.

Lot	Ville			C.C.A.S.		
	Montant TTC / an	Montant TTC sur 5 ans	Attributaire	Montant TTC / an	Montant TTC sur 5 ans	Attributaire
1- Dommages aux biens et risques annexes	10 664,69 €	53 323,45 €	GROUPAMA	99,49 €	497,45 €	GROUPAMA
2- Responsabilité civile et risques annexes	3 807,26 €	19 036,30 €	GROUPAMA	434,91 €	2 174,55 €	GROUPAMA
3- Véhicules à moteur et risques annexes	6 446,00 €	32 230,00 €	GROUPAMA	511,81 €	2 559,05 €	GROUPAMA
4- Protection juridique et risques annexes	906,13 €	4 530,65 €	SMACL	449,22 €	2 246,10 €	SMACL
MONTANTS TOTAUX TTC SUR 5 ANS		109 120,40 €			7 477,15 €	

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer et notifier les marchés publics d'assurances des risques statutaires de la Ville et du C.C.A.S, attribués par la CAO, conformément à la convention de groupement de commandes, tels que récapitulés ci-dessous :

Attributaire :

SIACI SAINT HONORÉ, 75017 PARIS
SIRET : 572 059 939 00122 - RCS PARIS

Mandataire de :

ALLIANZ VIE 92076 PARIS

Avec les taux suivants :

	Ville	C.C.A.S.
	Taux	Taux
CNRACL	3,82%	8,14%
IRCANTEC	1,50%	1,50%

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué le marché public de travaux concernant l'aménagement et le renforcement de la rue Pierre et Marie Curie et de la rue René Bazin à l'Entreprise COURANT pour un montant TTC de 292 066,04€, et a autorisé Monsieur le Maire à signer et notifier ce marché.

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité a accepté d'adhérer par convention avec le SIEMML au service de Conseil en Energie Partagée selon les modalités financières. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et a inscrit cette dépense au BP 2020.

Pour financer ce service de conseil en énergie partagée, le SIEMML a mis en place une tarification de 0,50 € par an et par habitant ; la population considérée est la population totale de l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année de la signature de la convention (2019) soit :

$7\,668 \text{ habitants} \times 0.50 \text{ €} = 3\,834 \text{ €/an.}$

La convention est conclue pour une **durée de 3 ans**

-Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, M. PAIRONNEAU) a approuvé le contenu de la convention entre la commune et Angers Loire Métropole concernant le portage foncier sur les parcelles AZ n°112, 113 et 117, d'une superficie totale de 571 m², au 57 rue Victor Hugo.

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avis du service division Domaine de la Direction des Finances Publiques, a décidé de vendre la parcelle n°B770p, d'une superficie de 272m² à Madame DALLAU Katia domiciliée au lieu-dit la Crasnerie-Tahiti, au prix de 500 € net vendeur.

Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal a chargé l'étude notariale de Maître MORIN – CESBRON – FALLOURD – TREFFOT à Avrillé de rédiger l'acte correspondant et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant ° 1 à la convention annexe plateforme de service pour le droit des sols, a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit avenant et a imputé les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et les suivants.

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'avenant n°2 au marché Léo Lagrange Ouest, incluant son annexe « budgets prévisionnels », portant la participation financière de la Ville à un montant annuel de 98 515 € pour l'année 2020, et a autorisé M. le Maire à signer cet avenant et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord à une mission de classement des archives au cours de l'année 2020.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ le 26 décembre 2019.

Le Maire,



Benoît COCHET